


Annonce : Publication de ANSI/UL 1449 (5e édition), Surge Protective Devices

	Numéro de la norme	Titre de la norme	Date d'entrée en vigueur	Date limite de soumission	Numéros de classe	Titre de norme	Remplace/complète
	UL 1449	Surge Protective Devices	8 janvier 2025	8 août 2024	2213 81, 2213 91, 5842 85, 5842 88	Dispositifs de protection contre les surtensions n° 11	Avis concernant les dispositifs de protection contre les surtensions n° 5 (N15-036)

DÉTAILS

Norme :

UL 1449

Surge Protective Devices

Programmes :

Dispositifs de protection contre les surtensions, cordons amovibles (certifiés selon les normes américaines)

Qui est concerné :

Fabricants de dispositifs de protection contre les surtensions.

Date de publication de la norme :

8 janvier 2021

L'édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis d'action peuvent être utilisées pour la certification CSA à partir de la date de publication du présent document.

Date limite de soumission :

8 août 2024

Date limite à laquelle les clients actuellement certifiés sont tenus d'avoir soumis une demande à CSA de manière à disposer d'un délai suffisant pour évaluer leurs produits en fonction des nouvelles exigences.

Les clients qui n'ont pas démarré un projet avant la date limite de soumission d'une demande peuvent connaître une période pendant laquelle leurs produits ne seront pas certifiés.

Date d'entrée en vigueur de l'avis d'action :

8 janvier 2025

La date à laquelle les exigences actuelles cessent d'être en vigueur alors que l'édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Voir ma liste :

Cliquez sur le lien unique fourni dans le courriel pour afficher la liste de vos produits.

 Vous pouvez également saisir le numéro de votre contrat-cadre et les numéros de classe associés à cet avis pour déterminer lesquels de vos produits sont visés à l'adresse <https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/liste-de-produits-certifies/>

ÉTAPES SUIVANTES :

Produit déjà certifié :

Veuillez fournir une réponse concernant les produits certifiés visés de votre liste en cliquant sur le lien unique figurant dans le courriel de l'avis de certification de Groupe CSA.

Pour toute question ou demande de certification :

 veuillez communiquer votre directeur du service à la clientèle CSA, Rodger Redd, à Rodger.Redd@csagroup.org

RÉSUMÉ TECHNIQUE :**Aperçu des modifications :**

Les modifications et les révisions de la norme présentées ci-après s'appliquent :

- Révisions de la 4e édition – 26 mars 2015
- Révisions de la 4e édition – 17 mars 2016
- Révisions de la 4e édition – 12 juillet 2017
- Révisions de la 4e édition – 21 juillet 2017
- Révisions de la 4e édition – 1er août 2018
- Publication de la 5e édition – 8 janvier 2021

Effet sur les approbations :

Les dispositifs de protection contre les surtensions nouveaux ou existants de tous les types (y compris les types 1, 1CA, 2, 2CA, 3, 3CA, 4, 4CA et 5) doivent satisfaire aux exigences de la 5e édition de UL 1449 ainsi qu'aux révisions précédentes de la 4e édition de UL 1449, et ce, avant la date d'entrée en vigueur.

Les détails des numéros de classe visés figurent dans le tableau 1.

Les détails des exigences révisées figurent dans le tableau 2.

TABLEAU 1 – NUMÉROS DE CLASSE VISÉS

Numéro de classe	norme
2213 81	DISPOSITIFS DE PROTECTIONS CONTRE LES SURTENSIONS – Dispositifs de protection contre les surtensions de type 1 et de type 2 – certifiés selon les normes américaines
2213 91	DISPOSITIFS DE PROTECTIONS CONTRE LES SURTENSIONS – Composants et sous-ensembles – certifiés selon les normes américaines
5842 85	CORDONS AMOVIBLES – Rallonges multiprises connectées par cordon – certifiées selon les normes américaines
5842 88	Équipement approuvé pour les hôpitaux – certifié selon les normes américaines

TABLEAU 2 – PRINCIPALES RÉVISIONS

Révisions de la 4e édition – 26 mars 2015

Article(s)	Modifications
1.17, 1.18	Clarification des références à UL 498A, UL 1363 et UL 962A.
7.1.4.4	Correction apportée aux exigences de l'article 7.1.4.4. Mise à jour des exigences en matière d'ouverture.
36.2.4, 36.2.5, 43.3, 44.1.7	Clarification concernant l'utilisation d'étamine et de papiers minces.
40, 44, tableau 36.1, tableau 37.1	Clarifications et corrections.
3.34.1, 7.2.3.1, 15.2.7, 80.34, 81.1f	Clarification des exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions conçus pour un montage sur bâti.
1.4, 6.5, 7.2.1.5, 7.2.3.3, 7.3.1.6, 7.3.1.7, 14.2.1.2, 14.2.1.5	Ajout d'exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions de type 3 conçus pour un usage extérieur.

(exception 2), 16.12, 16.13, 37.7, 80.14	
41.1.11f, 44.2.5c	Révision des articles 44.1.11 (f) et 44.2.5 (c).
44.4.1	Révision de l'article 44.4.1 relatif à l'équilibre thermique des dispositifs de protection contre les surtensions, et correction de l'exception 3.
44.4.3 et tableau 46.1b	Clarification de l'article 44.4.3 et du tableau 46.1 (b).
51.12	Ajout visant à clarifier la configuration et l'appareillage d'essai.
60.1	Correction de la référence dans l'exception 3.
61.4	Nouvelles conditions d'essai supplémentaires.

Révisions de la 4e édition – 17 mars 2016

Article(s)	Modifications
3.11.1, 3.25.1, 6.6, 7.4, 14.1.1.5, 14.1.1.8 (exception 2), 18.9, 39.16, 44.1.11d, 61.1, 80.1 (exception 3), 80.6 (exception 4), 80.12 (exception), 80.36, 80.38, 81.1b	Ajout d'exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions de type ouvert.
14.1.1.8 (exception 3), 15.1.2, 56.1, 73B, 80.35, 80.39, 81.5	Ajout d'exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions conçus pour un câblage à découvert.
15.2.1	Nouvelle exception applicable aux cordons des dispositifs de protection contre les surtensions de type 3 conçus pour un montage permanent sur le mobilier.
33.1a, 33.1b, 33.1e, 33.1f, 33.1g, 33.1h	Révision des exigences relatives à l'interchangeabilité des varistances à oxyde métallique.
Tableau 36.2	Corrections rédactionnelles apportées au tableau 36.2.
Tableau 44.4, tableau 44.5, tableau 44.6	Ajout d'exigences en matière de tolérance.
44.2.3c, 44.3.2c	Révision de l'exception concernant l'utilisation de limiteurs/commutateurs de tension non linéaires dont la tension nominale est plus basse.
79.1, 80.2.1	Nouvelles exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions par mise à la terre du neutre uniquement.
49.1.1, 49.3b, 50.1.1, 50.6b	Clarification de la méthode d'essai concernant le courant de défaut et les surintensités.
Tableau 44.1	Autorisation concernant les essais à des tensions supérieures.
79.5, 80.37	Nouvelles exigences relatives au branchement des circuits d'état et d'alarme.
81.1g	Nouvelles exigences de marquage pour les dispositifs de protection contre les surtensions dotés de bornes pour le câblage sur le terrain.
81.4	Clarification des instructions d'installation.
Supplément SA	Révision des exigences relatives aux systèmes photovoltaïque.
Supplément SB	Ajout d'exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions en courant continu.

Révisions de la 4e édition – 12 juillet 2017

Article(s)	Modifications
------------	---------------

7.3.1.6, 7.3.1.7	Retrait des exigences relatives aux boîtiers d'extérieur des dispositifs de protection contre les surtensions à fiche directe de type 3.
9.1.2.1	Clarification de l'essai de cheminement sur plan incliné.
Tableau 12.1	Clarification du tableau 12.1.
12.19, 73C	Nouvelles exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions combinant thermistance à coefficient de température positif et varistance à oxyde métallique.
14.1	Clarification des exigences relatives aux raccordements d'alimentation.
18A, 73D, 79.6, 80.40	Nouvelles exigences relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions utilisés à haute altitude.
19.4	Clarification des paramètres de UL 840.
23.1.5	Révision concernant les relais électromagnétiques offrant une isolation.
25.1	Nouvelle exception applicable aux condensateurs de classe Y.
40.2.2.2	Révision visant à ajouter des exigences relatives au courant continu.
40.9.1	Nouvelle exception.
44.2, tableau 44.4	Ajout concernant les dispositifs de protection contre les surtensions de type 3 raccordés en permanence.
44.4.1	Nouvelle exception 4 à l'article 44.4.1.
Tableau 46.1, tableau 47.1	Corrections et clarifications. Ajout d'une « NOTE 4 » précisant les circonstances dans lesquelles la tension maximale de fonctionnement continu ne s'applique pas dans les tableaux 46.1 et 47.1.
51.1	Révision du domaine d'application de l'essai de résistance.
72.2	Révision concernant l'applicabilité de l'article 72.2.
80.1 (exception 4)	Nouvelle exception pour permettre l'utilisation de marquages sur le plus petit conteneur d'expédition.
80.23	Clarifications concernant les dispositifs de protection contre les surtensions de type 3 dotés de boîtiers approuvés pour les hôpitaux.
SA5.1, SA8.1, SA8.3 (exception 4), SA10, SA11A	Révisions des exigences du supplément SA relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions des systèmes photovoltaïques.
SB8.3, SB8.4, SB10.1, SB14	Révisions des exigences du supplément SB relatives aux dispositifs de protection contre les surtensions en courant continu.

Révisions de la 4e édition – 21 juillet 2017

Article(s)	Modifications
19.4	Correction d'une erreur introduite à l'article 19.4 au moment de la publication des pages révisées en date du 12 juillet 2017.

Révisions de la 4e édition – 1er août 2018

Article(s)	Modifications
40.2.2.3, 40.2.4.1	Révision des tensions d'essai pour les détecteurs de mise à la terre du neutre et de haute tension.
40.2.5.3	Retrait de l'exigence.
41.2	Clarification des exigences.
Tableau 47.1	Clarification du facteur de puissance pour les essais d'interruption.
Tableau 44.4, tableau 44.5, tableau 52.1	Autorisation d'utiliser des facteurs de puissance inférieurs dans le cadre des essais à courant intermédiaire.
Tableau 68.1	Clarification des titres des tableaux.

5e édition – 8 janvier 2021

Article(s)	Modifications
7.2.1.2	Clarification concernant la tige d'essai. Ouvertures dans le boîtier des dispositifs de protection contre les surtensions de type 3.
17.1.9, 17.2.4, 17.3.3	Nouvelle exception applicable aux plaques à bornes mises à l'essai conformément à UL 1059.
20.5, 20.6, 20.7	Ajout de nouvelles exigences relatives aux cartes imprimées.
21.2	Nouvelle exception applicable aux indicateurs d'état pour la performance en cyclage des interrupteurs.
Tableau 37.1	Clarification du tableau 37.1 afin de l'harmoniser avec le tableau 45.2.
41.5.2	Nouvelle exception visant à clarifier les circonstances où une protection externe est requise, ainsi que la mesure de l'indice de protection contre les surtensions des ensembles de composants de type 1, 2, 3 et 4.
43.2	Clarification de la séquence d'essai pour les essais de surtension et les essais à courant limité de l'article 43.2.
Tableau 45.1	Clarification pour tenir compte des systèmes triphasés jusqu'à 1000 V.
45.1.11	Clarification de l'applicabilité des essais de courant de fuite et de continuité de la mise à la terre après l'exécution des essais de courant.
45.2.5, 45.3.4	Révision visant à clarifier l'acceptabilité des ouvertures dans les dispositifs thermosensibles.
47, 48	Clarification des titres.
52.11	Révision visant à étendre l'application des fusibles de mise à la terre de 30 A aux dispositifs de protection contre les surtensions qui ne sont pas dotés de boîtiers métalliques.
59.1	Correction rédactionnelle de la référence à la section.
78.1	Correction de la référence à la CEI.